

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 2 avril 2024

DELIBERATION N°1/2024  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**Nombre de conseillers : 11** L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 0** Date de convocation : 15 mars 2024

**Votants : 8** Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET  
Absents ou excusés : Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Corinne CLERJOU  
Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAUDE

M le Président indique au Conseil d'Administration qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur.

Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Président propose au conseil de désigner Mme Isabelle GUYET Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme Isabelle GUYET est désignée à l'unanimité.

Mme la Présidente de séance présente le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Section de fonctionnement :

Recettes = 27 593.00

Dépenses = 30 221.27

Section d'investissement :

Recettes = 1 290.37

Dépenses = 0.00

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 3 579.20

Résultat reporté investissement - 1 071.87

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de :

En section de fonctionnement : + 950.93

En section d'investissement : + 218.50

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président du conseil d'administration ayant quitté la séance :

- Décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme

M le Président

Jacky GAULIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 2 avril 2024**

**DELIBERATION N°2/2024  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 9**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 15 mars 2024

**Etaient présents** : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUISSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

**Absents ou excusés** : Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Corinne CLERJOU  
**Secrétaire de séance** : Mme Joëlle BAUDE

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Chartres métropole et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 du budget du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 2 avril 2024**

**DELIBERATION N°3/2024  
AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

**Nombre de  
conseillers : 11**

**Présents : 9**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 15 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYSSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Corinne CLERJOU  
Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAUDE

Considérant les résultats de clôture du Compte Administratif 2023,

En section de fonctionnement : + 950.93

En section d'investissement : + 218.50

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- De ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président



Jacky GAULLIER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 2 avril 2024**

**DELIBERATION N°4/2024  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

**Nombre de conseillers : 11**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 0**  
**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 15 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET  
Absents ou excusés : Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Corinne CLERJOU  
Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAUDE

M la Vice-Présidente présente le projet de budget supplémentaire pour l'année 2024 suite à l'approbation du compte administratif 2023 et à l'affectation des résultats.

Le budget s'équilibre à - 1049.07 € en section de fonctionnement et 218.50 € en section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 2 avril 2024**

**DELIBERATION N°5/2024  
CRÉATION D'UN TARIF POUR LES ACTIVITÉS SENIORS**

**Nombre de conseillers : 11**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 0**  
**Votants : 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18h, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 15 mars 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Isabelle GUYET, Mme Joëlle BAUDE, M Mickaël KONCZYLO, Mme Sabine LE PECHOUR, Mme Maryvonne BRIERE, M. Michel BUYASSE, Mme Denise COLLIN, Mme Catherine TACHET

Absents ou excusés : Mme Jacqueline CHAUVEAU, Mme Corinne CLERJOU

Secrétaire de séance : Mme Joëlle BAUDE

M la Vice-Présidente expose que des activités sont proposées aux seniors de la commune et que certaines engendrent un coût important pour le transport et l'accès aux animations. Il est donc proposé de fixer une participation des usagers dans le cadre de ces sorties.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE un tarif de 15 € par participant, exigible à l'inscription et remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical, pour les activités seniors avec transport proposées par le CCAS.

Pour extrait certifié conforme  
M le Président

Jacky GAULLIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

Date de mise en ligne : - 8 AVR. 2024